

Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
Académie de POITIERS

21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

Site web : www.snfocacademiepoitiers.fr
snfocacademiepoitiers@orange.fr

tél : 05 49 52 52 83

Courriel :

Déclaration FO à la CAPA/GT du 27 juin 2018

Avant d'en venir au point à l'ordre du jour, nous tenons à évoquer le contexte social. Notre organisation appelle demain 28 juin, avec la CGT et trois organisations de jeunesse, à une mobilisation interprofessionnelle pour la défense du modèle social français, que nous estimons menacé. Dans la fonction publique, le plan « Action publique 2022 » représente un pas de plus dans la rupture de l'égalité des droits, la précarisation par la contractualisation et la destruction du statut. Nous sommes clairement opposés à une « simplification du dialogue social » dans la Fonction publique telle que l'anticipe le gouvernement. Nous réitérons notre attachement aux instances paritaires, comme celle réunie aujourd'hui, pour la gestion des promotions et du mouvement des personnels, et souhaitons que le message unanime des organisations syndicales à ce sujet soit entendu au ministère.

En ce qui concerne plus précisément l'Éducation nationale, nous rappelons notre opposition à la réforme annoncée du baccalauréat, basée sur des cours à la carte pour les élèves et un large contrôle continu pour l'examen. Quant à ParcourSup, s'il a mis fin à une pratique de tirage au sort très contestable mais marginale, il sélectionne les futurs bacheliers selon des critères parfois nébuleux et arbitraires. En outre, alors que les épreuves écrites du baccalauréat sont achevées, environ un tiers des élèves de Terminale n'ont encore aucune affectation définitive !

De leur côté, les enseignants attendent depuis longtemps une revalorisation qui ne vient pas. Le gouvernement a récemment annoncé le gel du point d'indice pour 2018 et 2019, ce qui se traduira par une nouvelle baisse du pouvoir d'achat. Inutile, dans ces conditions, de feindre de s'étonner du manque d'attractivité du métier et de candidats aux concours ! Quant à la revalorisation à laquelle ont voulu nous faire croire les promoteurs de PPCR, elle se fait aussi attendre.

En effet, la classe exceptionnelle a été créée pour masquer une série de reculs sur les statuts au nom de PPCR : allongement et ralentissement moyen des carrières, abandon d'une notation chiffrée encadrée par des grilles nationales prenant en compte l'échelon des intéressés...Or, l'accès à cette classe exceptionnelle est largement arbitraire puisque le vivier 1, correspondant à l'exercice de fonctions particulières, est largement favorisé au détriment du vivier 2 qui regroupe la grande majorité des collègues. La classe exceptionnelle tend par conséquent à devenir un grade fonctionnel. Certes, nous remarquons avec satisfaction que l'assouplissement des critères d'entrée dans le vivier 1 permet à 71 collègues d'y figurer, nombre identique à la précédente campagne de promotion. Néanmoins, ce vivier 1 risque de se tarir

Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
Académie de POITIERS

21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

Site web : www.snfocacademiepoitiers.fr
snfocacademiepoitiers@orange.fr

tél : 05 49 52 52 83

Courriel :

rapidement (dès 2020 au rythme actuel). Au contraire, les nombreux collègues du vivier 2 ne sont promus qu'au compte-gouttes. Certains ont fait miroiter aux collègues une revalorisation salariale grâce à ce troisième grade mais il y a au final peu d'élus et peu d'espoir pour ceux n'entrant pas dans les critères toujours restrictifs du vivier 1.

C'est pourquoi FO considère que la création d'un grade à accès fonctionnel au nombre de bénéficiaires très limité ne répond pas aux revendications des personnels. Ces derniers exigent au contraire un déroulement de carrière complet permettant à tous d'atteindre l'indice terminal de leur corps et une augmentation de 16% de la valeur du point d'indice de la fonction publique pour compenser la baisse de pouvoir d'achat depuis 2000.

Nous savons gré à monsieur le Recteur d'avoir accepté des groupes de travail préparatoires aux CAPA consacrées à la classe exceptionnelle, ce qui permet à toutes les organisations syndicales de siéger et de s'exprimer.

Enfin, nous remercions le personnel du rectorat pour la qualité des documents fournis et des échanges que nous pouvons avoir avec eux.